REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

### جامعة امحمد بوقرة

### بومرداس

####

Ministère de l’Enseignement Supérieur

et de la Recherche Scientifique

Université M’hamed BOUGARA

Boumerdès

**Boumerdes le 01 Juin 2017**

**INSCRIPTION EN MASTER ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

**(*ANCIENS DIPLÔMÉS*)**

**(*Arrêté 363 du 09 juin 2014*)**

Le dépôt des dossiers d’inscription aux études universitaires en vue de l’obtention du diplôme de master se fera du ***01 au 30 juin 2017*** au niveau des services du vice rectorat chargé des études de graduation ***(Bloc G)*** de l’Université M Hamed BOUGARA de Boumerdes.

**Le dossier de candidature comprend** :

1. une lettre de motivation,
2. une copie du baccalauréat ou d'un titre étranger reconnu équivalent,
3. une copie du diplôme ouvrant droit à une inscription au master,
4. les différents relevés de notes du cursus universitaire suivi, le document descriptif annexé au diplôme (pour les diplômes du système LMD).
5. une attestation faisant état de la situation disciplinaire du candidat, délivrée par son établissement d'origine (pour ceux qui viennent d'un autre établissement d'enseignement supérieur).
6. Conformément aux dispositions de ***l’arrêté 363 du 09 juin 2014***, l'inscription en master des diplômés exerçant dans le secteur socioéconomique se fait dans le cadre de conventions établies, à cet effet, entre l'établissement universitaire et le secteur concerné.

***L'inscription en 1ère année de master*** est ouverte :

* aux titulaires du diplôme de licence du système LMD ou d'un titre étranger reconnu équivalent.
* aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 4 du système classique : Licence ancien régime, Diplôme d'Etudes Supérieures, ou tout autre diplôme universitaire étranger reconnu équivalent.

***L'inscription en 2eme année de master*** est ouverte :

* aux titulaires d'un diplôme à bac + 5 ou tout autre diplôme universitaire étranger reconnu équivalent.

***Important : Les dossiers sont déposés au niveau des services du Vice Rectorat pour contrôle de la conformité puis soumis aux équipes de formation concernées des facultés et institut pour étude et avis.***

*Tout dossier incomplet est immédiatement rejeté par les services de contrôle.*